



NUMÉRO 1712-1161

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 11 décembre 2017 à 19h04, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault,
M. Éric Lessard, Mme Roxane Nadeau Mme Mélanie Jacques.

Est absent le conseiller suivant :

M. Christian Roy.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Christian Roy se joint à la séance à 19h43 à la fin du point 5.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1712-1161-2

À cette cause, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

1711-1160-18a Renouvellement adhésion à la FQM -2018

La directrice mentionne au conseil que l'adhésion à la FQM est incluse dans la quote-part administration de la MRC.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1712-1161-4

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1712-1161-5

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de novembre, pour un montant totalisant 36 479,05 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Il est 19h43, le conseiller Christian Roy se joint à la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion, fait rapport sur la situation en ce début de saison.

7. Rôle des sentinelles pour le déneigement

Il est convenu que tout commentaire concernant l'état des routes soit transmis à monsieur Jeannot Roy. Par la suite, il avisera le chauffeur du camion de déneigement.

8. Rapport annuel de l'inspecteur en bâtiments

Reporté à une séance ultérieure.

9. Avis de motion – Règlement de la taxation 2018

Monsieur Luc Perreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant le taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'année 2018.

10. Adoption du projet de règlement de la taxation 2018

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice financier en 2018;

1712-1161-10

SUR LA PROPOSITION DE madame Roxane Nadeau, et résolu d'adopter le projet de règlement portant le numéro 226-17 comme suit :

Article 1.TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

En vue de pourvoir aux dépenses d'administration générale et aux dépenses des différents services et ententes de la municipalité, il est imposé et sera prélevé une taxe foncière générale au taux de quatre-vingt-dix-huit cents (0,98 \$) par 100 \$ d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité selon leur valeur réelle telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018.

Article 2.TARIFS DE COMPENSATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de pourvoir aux dépenses de la cueillette et de l'enfouissement des ordures, il est imposé et prélevé un tarif de compensation selon les catégories d'usagers suivants :

Aux propriétaires de résidence unifamiliale ou à logements multiples : un tarif de 135 \$ par logement;

Aux propriétaires d'exploitation agricole : un tarif de 155 \$;

Aux propriétaires de commerces : un tarif de 155 \$ par commerce sauf Pianos André Bolduc qui devra payer 1 250 \$, le Camping Saint-Joseph qui devra payer 825 \$ et Jardinier Huard qui devra payer 420 \$ en raison du volume de vidanges;

Aux propriétaires de chalet ou roulotte (saisonnier) : un tarif de 70 \$;

Article 3.TARIFS POUR LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES PAR LA MRC ROBERT-CLICHE

Afin de pourvoir à la quote-part de la MRC Robert-Cliche pour la gestion des fosses septiques sur le territoire de la municipalité, il est imposé et prélevé un tarif selon les catégories d'usagers suivants :

Aux propriétaires de résidence unifamiliale ou à logements multiples : un tarif de 139 \$ par logement et aux propriétaires de chalet ou roulotte : un tarif de 69,50 \$;

Article 4.ÉCHÉANCE DES TAXES FONCIÈRES ET DES TARIFS DE COMPENSATION

Lorsque dans un compte le total des taxes foncières est inférieur à 300 \$, il doit être payé en un seul versement. Les tarifs de compensation sont payables au premier versement.

En excluant les tarifs de compensation qui sont payables au premier versement, lorsque dans un compte le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en trois versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1^{er} versement : 1^{er} mars - 33,4 %
- 2^e versement : 1^{er} juin - 33,3 %
- 3^e versement : 1^{er} septembre - 33,3 %

Les intérêts, au taux établi à l'article 6, s'appliqueront à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

Article 6.TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2018

Les intérêts, au taux de 1,5 % par mois (18 % par année), s'appliquent pour l'année financière 2018.

Article 7.ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2018

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

1712-1161-11

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront à 19h00 au 370-A rang des Érables : le 9 janvier, le 6 février, le 13 mars, le 3 avril, le 1^{er} mai, le 5 juin, le 3 juillet, le 7 août, le 4 septembre, le 2 octobre, le 6 novembre et le 4 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Formation des comités

ATTENDU que les membres du conseil s'impliqueront dans différents comités;

1712-1161-12

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Roxane Nadeau, et résolu que les membres du conseil représentent la Municipalité dans certains comités, tels que décrits dans le tableau suivant :

	Bibliothèque	Famille - MADA	Inter-municipal	Déneigement	Caserne	Moulin des fermes	Télécommunication	Ressource humaine	Social des Jeunes
Jeannot Roy			X	X	X				
Mélanie Roy		X						X	X
Luc Perreault			X		X				
Christian Roy			X				X		
Éric Lessard				X			X		
Mélanie Jacques				X					X
Roxane Nadeau								X	X

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Nomination du Maire suppléant

CONSIDÉRANT que le Conseil peut, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

1712-1161-13 À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Jacques, et résolu, de nommer monsieur Luc Perreault, conseiller au poste numéro 2, à titre de maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Paiement compte du téléphone cellulaire

1712-1161-14 Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu d'autoriser la directrice générale à payer la facture de téléphone cellulaire à tous les mois. La moitié de la facture sera facturée une fois par année à Monsieur Louis-Marie Lessard et à Monsieur Jeannot Roy pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Contrat location de salle

1712-1161-15 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de renouveler le contrat de location de la salle et du bureau municipal situé au 370-A, rang des Érables pour une durée de deux ans débutant le premier janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2019. Ce renouvellement est aux mêmes conditions que le précédent bail, et le montant annuel du loyer est majoré à 3 750,00 \$ payable en deux versements : un versement de 1 875 \$ payable en janvier de chaque année et l'autre versement de 1 875 \$ payable en juin de chaque année. Pour la location de l'entrepôt, le coût annuel sera de 200 \$ payable en juin de chaque année.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de renouvellement dudit bail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Dossier fibre optique

La discussion porte sur les derniers développements du projet fibre optique pour la municipalité.

17. Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 22 décembre au 5 janvier inclusivement.

18. Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

La discussion porte sur la formation d'un comité que la municipalité devra établir. Il est mentionné que le processus débutera en 2018. Des démarches seront entreprises pour nommer deux citoyens et un élu pour siéger sur ce comité. Des démarches seront également entreprises auprès de monsieur Beaulieu.

19. Quote-part MRC

Le maire informe les conseillers des informations reçues lors du dernier conseil des maires concernant la Quote-part que la municipalité devra payer en 2018.

20. Correspondance

a) Chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph-de-Beauce

1712-1161-20a

Il est proposé par monsieur Christian Roy, et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adhère à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Joseph-de-Beauce pour l'année 2018. Le montant de la cotisation est de 126,47 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Société St-Vincent-de-Paul

1712-1161-20b

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce dans le cadre de la Guignolée, collecte spéciale à l'occasion des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. Varia

Il est 21h43, le conseiller Éric Lessard quitte la séance.

a) Affaissement 110, rang des Érables

Le maire mentionne au conseil les constatations réalisées sur l'affaissement du terrain qui se produit au 110, rang des Érables. Monsieur André Mercier, ingénieur consultant, s'est présenté sur les lieux et a fait part de ses recommandations.

Des informations seront prises auprès des avocats pour connaître les obligations légales de la municipalité dans cette situation.

22. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

23. Levée de la séance

1712-1161-23

À 22h05, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière